



Poulet Label des Landes N° homologation 01.65

Dénomination	Poulets Fermiers élevés à l'extérieur en total liberté
Surface des abris	Cabanes déplaçables de 60 m² ou fixes de 150 m² maximum
Sur un même site	Tous les bâtiments de l'exploitation sont Labels Rouge
Densité intérieure	17.50 poulets / m² en déplaçable et 11 plt/m² en fixe
Parcours ombragé	Pas de limite de parcours. Le parcours est recouvert de végétation souvent sous les pins, les fougères ou sous le bon maïs des Landes.
Sortie du bâtiment	Dès que leur plume les protège du froid (à l'âge de 6 semaines)
Durée entre deux lots	On laisse le temps à l'éleveur de bien nettoyer (14 jours minimum)
Jour d'abattage	81 jours minimum
Souche	Rustique à croissance lente
Alimentation	100% végétales, minérales et vitamines 80 % de céréales minimum, puis 20% de soya et autres végétaux (pois, colza, tournesol)
Organisme certificateur	QUALISUD
Groupement qualité	AVFL